



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA

Mardi 30 juin 2020, 9h

Visioconférence sur Webex

Présent·es : Rémi ANSELME (doctorant, Lyon 2, DDL) ; Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) ; Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) ; Pierluigi BASSO (Lyon 2, ICAR) ; Fiona BENSETTI (secrétariat ED 3LA, Lyon 2, représente Mélody Denonfoux) ; Éric DAYRE (ENS, CERCC) ; Valérie FAVRE (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA) ; Stéphane GIOANNI (Lyon 2, HiSoMA) ; Olivier GLAIN (UJM, CIEREC, représente Danièle Méaux) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL) ; Lea HERRMANN (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC) ; Vincent RENNER (Lyon 2, CRTT) ; Elena ROIG CARDONA (doctorante, UJM, CELEC) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) ; Jérémy SAGNIER (doctorant, Lyon 3, IHRIM) ; Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3).

Représenté·es : Jean-Luc BAYARD (ENSASE, procuration à Évelyne Lloze) ; Éric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, IHRIM, procuration à Pascale Tollance) ; Alain POIRIER (CNSMD, procuration à Olivier Ferret) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT, procuration à Denis Jamet).

Excusé·es : Mélody DENONFOUX (secrétariat ED 3LA, Lyon 2, représentée par Fiona Bensetti) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Emmanuel MARIGNO (UJM, CELEC) ; Danièle MEAUX (UJM, CIEREC, représentée par Olivier Glain) ; Léa RUMIZ (Villa Gillet).

En raison des contraintes sanitaires, la réunion a lieu en visioconférence. Il était initialement prévu d'organiser une session sur Zoom (un lien de connexion et un mot de passe avaient été adressés aux membres du Conseil avec l'envoi des convocations et invitations), mais il est apparu entre-temps qu'il était préférable d'utiliser une connexion plus sécurisée : une réunion sur Webex a été organisée en conséquence par Fiona Bensetti, O. Ferret ayant transmis le nouveau lien à l'ensemble des membres du Conseil quelques jours après l'envoi des convocations et invitations. Ce changement d'outil a quelque peu perturbé le début de la réunion, qui a commencé avec un quart d'heure de retard, certains membres du Conseil se trouvant sur Webex, d'autres sur Zoom. Après un nouvel envoi de l'invitation à rejoindre la réunion sur Webex, les membres du Conseil ont pu se réunir à l'exception de Léa Rumiz, qui devait remplacer Mathilde Walton, mais n'a pas reçu la nouvelle invitation, envoyée à l'adresse de M. Walton. O. Ferret lui a par la suite présenté ses excuses pour ce raté.

Préambule

Le directeur de l'ED propose au Conseil d'intercaler, dans l'ordre du jour annoncé, un point 6 bis sur les difficultés rencontrées récemment par un doctorant de l'ED dans le cadre de son contrat CIFRE avec le TNP. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

1. Élection du nouveau directeur de l'ED 3LA

O. Ferret signale qu'il n'a reçu qu'une candidature officielle à sa succession à la suite de l'annonce, il y a un an (réunion du 26 juin 2019), de son départ, et de l'appel à candidatures officiellement lancé lors de la réunion du 26 février dernier¹ : celle de Philippe Meunier, professeur de langue et littérature espagnoles du Siècle d'or à l'université Lumière Lyon 2, actuellement rattaché à l'IHRIM, qui a été invité à cette réunion en vue de présenter sa candidature.

O. Ferret lui souhaite la bienvenue et lui cède la parole afin que, au-delà des éléments contenus dans son acte de candidature ainsi que dans son CV, envoyés parmi les pièces jointes aux convocations et invitations, il expose les motivations qui l'ont conduit à se porter candidat à la direction de 3LA et puisse par la suite répondre aux questions que les membres du Conseil souhaiteraient lui poser.

Faisant état de son expérience de directeur d'unité de recherche (direction du CELEC, 2007-2011), alors qu'il était en poste à l'UJM, de président de comité de suivi dans le cadre de l'IHRIM et de directeur de thèse, Ph. Meunier fait état de ses réflexions sur le périmètre de l'ED, les formations qui y sont dispensées et le rôle joué par les comités de suivi en particulier dans l'identification des abandons. Il insiste à ce propos sur la nécessité, pour 3LA, de pouvoir bénéficier des compétences d'une personne à même de tenir à jour sa base de données, qui a rendu de précieux services au moment de l'élaboration du bilan pour le HCERES. Il prend position sur la question sensible de l'obligation de financement des thèses qui ne saurait, selon lui, être un prérequis, ainsi que sur l'avenir professionnel des doctorant-es et les moyens de les accompagner dans leurs projets de carrière, par exemple en soutenant les ateliers organisés en vue de l'élaboration du portfolio de compétences. Il signale néanmoins que, dans un entretien récent ayant pour cadre un comité de suivi, une doctorante avait insisté sur le fait que, pour elle, une thèse pouvait être entreprise pour le seul bénéfice intellectuel qu'elle procure, indépendamment de toute visée professionnalisante. Il exprime pour finir sa préoccupation quant à l'avenir de 3LA dans le contexte actuel de restructuration du site de Lyon et Saint-Étienne et se dit très attaché au mode de fonctionnement collégial qui prévaut au sein de cette ED. Répondant à une question posée par l'un des membres du Conseil sur la durée de son futur mandat, il indique qu'il prendra une part active dans la définition du projet de l'ED, qui doit être transmis au HCERES au printemps 2021, et qu'il envisage de poursuivre son action au-delà de l'entrée en vigueur de la nouvelle accréditation, au 1^{er} janvier 2022, afin de pouvoir contribuer à la mise en œuvre de ce projet.

Comme il en avait expressément formulé la demande à O. Ferret, au terme des échanges, Ph. Meunier souhaite quitter la réunion pour permettre aux membres du Conseil de discuter de cette candidature et de procéder au vote.

¹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

O. Ferret soumet au vote l'élection de Ph. Meunier à la direction de 3LA à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Nombre des votant-es (présent-es ou représenté-es) : 23

Suffrages exprimés :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Refus de vote : 0

- ▶ Ph. Meunier est élu à l'unanimité par le Conseil pour diriger l'ED 3LA à compter du 1^{er} septembre 2020. L'actuel directeur, O. Ferret, est mandaté par le Conseil pour transmettre le résultat de cette élection à M. Stéphane Martinot, administrateur provisoire de la COMUE Université de Lyon.

À l'issue du vote, O. Ferret invite Ph. Meunier à rejoindre la réunion afin de participer aux échanges qui vont se dérouler à propos des points suivants de l'ordre du jour.

2. Compte rendu des échanges avec le comité de visite du HCERES

Le directeur de l'ED rappelle les circonstances particulières dans lesquelles la visite du comité s'est déroulée, le mardi 26 mai 2020, entre 9h et 12h : prévenu de la reprise des activités du HCERES, suspendues depuis le 16 mars en raison de la crise sanitaire (courrier du 10 mars, émanant de Nelly Dupin, présidente par intérim du HCERES), à partir du 18 mai (message du 15 mai), un dispositif en visioconférence a été défini prévoyant :

- la mise en place d'un « échange avec un petit nombre de doctorants (2 à 5 par exemple) » ;
- un « entretien (durée 1 heure environ) » du « président du comité » avec la direction de l'ED.

Les conditions de cette visite ont été successivement précisées (messages du 18 mai et du 20 mai), pour 3LA, par la conseillère scientifique du comité, Claire Bourhis-Mariotti : la date ayant été fixée en concertation avec le directeur de l'ED, la visite s'est effectuée selon le calendrier suivant :

- 9h-10h : entretien avec le panel des doctorant-es ;
- 10h-10h15 : huis clos entre les expert-es du comité ;
- 10h15-11h45 : entretien, précédé d'une présentation de 20 minutes du directeur de l'ED, de la quasi intégralité des membres du comité, à la seule exception de l'experte docteure, indisponible à partir de 10h, avec la direction de l'ED.

Dès réception du message du 15 mai, O. Ferret avait pris contact avec les membres EC du Conseil en leur demandant de lui transmettre le nom de doctorant-es susceptibles de pouvoir participer aux échanges avec le comité de visite et de préciser, pour chacun-e, l'établissement d'inscription, le champ disciplinaire (Lettres, Langues, Linguistique, Arts), l'année d'inscription en Doctorat, le mode de préparation de la thèse (financement spécifique – contrat, bourse –, absence de financement). Les réponses ayant été transmises

par les unités de recherche – très vivement remerciées pour leur coopération et leur réactivité –, le Bureau de l'ED s'est réuni en visioconférence pour procéder à la constitution, en tenant compte des équilibres à maintenir en fonction des différents critères, du panel des 5 doctorant-es dont les noms et adresses ont par la suite été transmis à la conseillère scientifique. Une liste complémentaire comportant notamment les coordonnées de deux docteur-es a été fournie, mais le comité n'a pas souhaité entendre plus de 5 personnes.

O. Ferret effectue ensuite le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec le comité, présidé par Claude Perez, professeur émérite en littérature française de 1850 à nos jours (Aix-Marseille Université), ancien directeur de l'ED 354 (Langues, Lettres et Arts), en présence de ses adjoint-es, invité-es à corriger ou compléter ses propos si nécessaire.

L'entretien, qui devait en principe être limité à une heure, a en réalité duré deux heures, ce qui, compte tenu des circonstances, était assez éprouvant, d'autant que, comme le souligne une adjointe, l'ambiance dans laquelle se sont déroulés ces échanges n'était pas particulièrement cordiale. Les questions ont principalement porté :

- sur la composition du Conseil, avec la présence, en tant que membres extérieurs, de deux représentants d'établissements associés à l'ED (ENSASE, CNSMD), ce qui ne permet pas vraiment de les considérer comme *extérieurs* au sens strict. O. Ferret a pris acte de cette critique et suggère qu'une modification dans la composition des membres extérieurs soit apportée à la rentrée prochaine : selon une suggestion de Nathalie Dessens (Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, actuelle directrice de l'ED 328 – Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication), Jean-Luc Bayard (ENSASE) et Alain Poirier (CNSMD) pourraient être systématiquement invités aux réunions, leurs deux sièges avec voix délibérative étant occupés par deux nouveaux membres extérieurs ;
- sur les différences de fonctionnement entre les établissements au sein de 3LA (utilisation de SIGED, position relative à la langue de rédaction, obligation de financement) — points que O. Ferret avait lui-même relevés dans sa présentation liminaire : l'intervention des adjoint-es (Lyon 3, UJM, ENS) a permis de compléter les réponses et de faire apparaître des perspectives de résolution des problèmes actuellement constatés ;
- sur les formations proposées aux doctorant-es : même si les informations se trouvaient dans le dossier, O. Ferret a effectué les rappels nécessaires. En fait, la question visait surtout à savoir pourquoi les doctorant-es de 3LA n'étaient pas plus nombreuses et nombreux à suivre les modules proposés par l'UdL : le directeur de l'ED a indiqué que l'offre de 3LA était précisément destinée à pallier le manque de formations transversales adaptées à un public ALLSHS, mais que c'était l'UdL qui prenait en charge la formation obligatoire à l'éthique ;
- sur le mode de fonctionnement du Collège doctoral : le président du comité de visite, qui faisait aussi partie du comité d'évaluation du Collège doctoral, s'est interrogé sur l'efficacité des échanges au cours de réunions à 50 personnes qui interviennent trois fois par an : une réelle discussion de fond peut-elle avoir lieu dans ces circonstances ? O. Ferret a confirmé que d'authentiques débats ne pouvaient pas être engagés lors de ces réunions, tout en signalant que des échanges intéressants avaient pu se dérouler dans les groupes de travail à taille plus réduite, sur des sujets précisément délimités, au moment de la mise en place des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 ;
- sur la durée des thèses — question de Philippe Jansen, l'historien qui présidait aussi

la visite de l'ED Sciences sociales –, ce qui a permis à O. Ferret de lui faire part, au passage, de sa satisfaction de l'entendre dire que, dans nos disciplines, une thèse à *temps plein* ne pouvait pas être faite en moins de 4 à 5 ans. Pour le reste, O. Ferret a insisté sur le nombre des thèses réalisées à temps partiel dans 3LA, qui n'entrent en régime dérogatoire, selon les termes de l'arrêté, qu'au bout de 6 ans ;

- sur l'évolution des effectifs dans 3LA (désormais plutôt à 460 qu'à 560 doctorant-es): O. Ferret a attiré l'attention du comité sur le durcissement des critères d'admission (depuis l'instauration, en 2015-2016, de la Commission doctorale de suivi des thèses, nous faisons beaucoup plus attention non seulement à la qualité des projets mais aussi à l'environnement de travail – compétences des directeur/trices, programme scientifique des unités de recherche dans lesquelles les thèses sont préparées), sur la limitation *stricte* à 10 du nombre des thèses encadrées par EC, mais aussi sur la tendance générale à la baisse des effectifs en Master dans les disciplines couvertes par 3LA. Il a aussi indiqué que cette baisse n'était pas forcément une mauvaise chose en raison du défi que constitue le pilotage d'une ED à plus de 500 doctorant-es ;
- sur le suivi des doctorant-es et la détection des abandons : O. Ferret a mis l'accent sur le rôle des comités de suivi (l'absence de réponse à une convocation est un signe d'abandon) et sur le meilleur suivi des non-réinscriptions annuelles rendu possible par le travail de Fiona Bensetti, recrutée par l'UdL au cours de l'actuel contrat et affectée à Lyon 2 ;
- sur la politique d'incitation en direction des doctorant-es venant de l'étranger : O. Ferret a rappelé ce que 3LA a mis en place pour répondre aux questions des candidat-es, les aider et, une fois inscrit-es, leur proposer des formations adaptées, tout en rappelant, de même que ses adjoint-es, que c'était plutôt au niveau des unités de recherche que se jouait leur recrutement.

Au bout du compte, et des deux heures d'échanges, le président du comité a annoncé la liste des points faibles et des points forts qui sera indiquée dans le rapport d'évaluation :

- Points faibles :
 - le manque de coordination entre l'ED et les établissements sur certaines questions ;
 - la durée des thèses ;
 - une ouverture jugée trop timide sur le monde extra-académique (peut-être faudrait-il en tenir compte dans le choix des deux nouvelles personnalités extérieures siégeant au sein du Conseil de 3LA ?) ;
 - l'identification des abandons.

NB : il y avait un cinquième point, sur l'absence d'évaluation des formations dispensées par 3LA, mais O. Ferret a fait observer au comité de visite qu'un questionnaire était systématiquement envoyé aux doctorant-es (il figure parmi les annexes du bilan) – voir, ci-dessous, point 9. Un moment d'inattention, sans doute.

- Points forts :
 - l'implication de la direction dans le pilotage de l'ED ;
 - l'adossement scientifique de l'ED ;
 - la politique de formations ;
 - la politique de suivi des thèses ;
 - l'innovation de l'offre doctorale (doctorats en recherche et pratique, recherche-création).

Dès réception du rapport du HCERES, qui est annoncé pour la mi-juillet au plus tard, le directeur de l'ED mettra en œuvre le dispositif de réponse, prévu dans le cadre de la procédure d'évaluation, fondé sur la consultation des membres du Conseil et la rédaction, au sein du Bureau, des observations que l'ED souhaite faire :

- sur d'éventuelles erreurs factuelles, du type de celle, formulée au cours de l'entretien, sur l'évaluation des formations : après vérification de l'exactitude de la critique, le HCERES est censé rectifier son rapport en conséquence avant de le rendre public ;
- sur d'éventuelles divergences d'appréciation, notamment par rapport aux points faibles mis en évidence par le comité de visite : le HCERES a donné l'assurance aux ED que le texte exprimant leur position serait publié tel quel à la suite du rapport.

3. Bilan des enquêtes effectuées par la DRED de Lyon 2 sur les incidences du confinement sur la vie personnelle, la vie professionnelle et le travail de thèse des doctorant-es

La DRED de Lyon 2 a diligenté trois enquêtes, respectivement à destination des doctorant-es en contrat CIFRE, des doctorant-es en cotutelle et de l'ensemble des doctorant-es inscrit-es dans cet établissement. Le compte rendu des résultats a été effectué la veille lors d'une réunion de la Commission Recherche.

Situation personnelle

- Une majorité des doctorant-es ont été confiné-es avec leur compagnon ou compagne, mais 10 % environ l'ont été seul-es.
- Le confinement a eu lieu très majoritairement dans le logement habituel, qui est souvent exigu.

Situation professionnelle (doctorant-es sans financement spécifique)

- En dehors de quelques cas de maladie, congé forcé, chômage partiel ou technique, la situation professionnelle des doctorant-es n'a pas changé (91 %).
- Si l'on observe peu de licenciements, plusieurs doctorant-es signalent, à l'inverse, des cas de sur-sollicitation de l'employeur, notamment lorsqu'elles et ils travaillent dans la distribution alimentaire.

Incidences sur le travail de thèse

- On constate un contraste entre les doctorant-es qui estiment que leurs conditions de travail ont été mauvaises (45,2 %) et celles et ceux qui les ont jugées assez bonnes, bonnes, très bonnes voire excellentes (47,5 %).
- On peut se réjouir que des échanges aient été régulièrement maintenus avec les directeur/trices de thèse (69,2 %), même si 22 % des doctorant-es estiment n'avoir pas eu assez de contacts.
- Trois quarts des doctorant-es (76,1 %) pensent qu'une modification de leur calendrier de travail est à prévoir.

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres :

- liées à la thèse : problèmes d'accès au terrain de recherche, aux sources, à la documentation ; annulation d'un séjour en mobilité ; accès rendu impossible aux ressources disponibles dans les unités de recherche ; surcharge de travail,

notamment pour les enseignant·es du second ou premier degré, dans le cadre de la continuité pédagogique, limitant d'autant le temps à consacrer à la thèse ;

- liées à la situation personnelle : manque de motivation et de concentration ; stress et fatigue ; garde d'enfants et école à la maison ; manque d'espace de travail ; difficultés de connexion et d'accès aux outils informatiques ; problèmes de santé.

Chacun de ces types de difficultés devrait être pris en considération dans le cadre du dispositif, mis en place dans les établissements, pour mettre en application l'arrêté relatif au Doctorat du 21 avril 2020² qui offre la possibilité d'une prolongation, d'une durée maximale d'un an, des contrats doctoraux. Les demandes sont actuellement en cours d'examen (UJM, ENS Lyon) ou le seront en septembre (Lyon 3). À Lyon 2, les opérations se dérouleront selon un calendrier en deux vagues : dépôt des demandes à la mi-juillet avec prise de décision avant le 24 juillet (D3) ; dépôt des demandes en septembre (D1-D2).

S'agissant des doctorant·es qui ne bénéficient pas d'un financement spécifique, O. Ferret demande que soient prises en compte les difficultés rencontrées au moment de leur réinscription, notamment lorsqu'elle est dérogatoire : lors des deux réunions prévues au cours de l'automne et de l'hiver, la Commission doctorale devra se montrer particulièrement attentive aux situations individuelles. Il rappelle que, en raison du caractère exceptionnel de la période, des questions supplémentaires sur les incidences de la crise sanitaire sur le parcours doctoral ont été spécifiquement posées cette année (§ 1bis) dans le formulaire servant de base au rapport du comité de suivi individuel (CSI).

4. Point sur la mise en œuvre des CSI

Le directeur de l'ED signale que peu d'unités de recherche lui ont fait parvenir la composition des différents CSI : ces listes sont pourtant utiles pour s'assurer que l'ensemble des doctorant·es a bien bénéficié d'un entretien au vu des rapports actuellement transmis par les responsables des unités. Il rappelle que, comme pour les années antérieures, selon le principe du double archivage, un espace virtuel a été ouvert en vue du dépôt des rapports dont l'adresse et le mot de passe ont été indiqués aux unités.

La lecture des rapports qui ont été déposés confirme la grande diversité des situations pendant la crise sanitaire, en particulier certaines des difficultés liées au confinement (voir, ci-dessus, point 3) : désocialisation des doctorant·es d'origine étrangère, notamment celles et ceux qui n'ont pas pu ou voulu bénéficier de mesures de rapatriement ; accroissement significatif du temps de travail des enseignant·es engendré par la nécessité de mettre en place des mesures de continuité pédagogique.

Un représentant des doctorant·es propose que les entretiens avec les CSI soient organisés dès l'année D1. Les membres du Conseil sont partagés et beaucoup estiment qu'il faut faire confiance aux directeur/trices de thèse, qui ont été très présent·es cette année en situation de crise. On convient que, comme cela a été fait cette année dans certaines unités, un entretien en fin de D1 peut être organisé à la demande expresse du/de la doctorant·e, mais que cette disposition ne peut être généralisée.

² Voir la brève du 28 avril 2020 (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve347>).

5. Avis sur un avenant au règlement intérieur de l'ED concernant la composition du jury d'attribution des contrats doctoraux

Suite aux décisions prises lors de la réunion du Conseil du 28 février 2020 (point 9)³, l'élargissement envisagé du périmètre du jury de recrutement des contrats doctoraux implique un amendement par avenant du règlement intérieur de 3LA (point 5, sur la politique de recrutement et de sélection des doctorant·es).

O. Ferret présente deux propositions d'élargissement offrant la possibilité de siéger dans le jury à un·e représentant·e au moins (1) de toutes les unités de recherche ayant des doctorant·es dans 3LA ou (2) uniquement de celles qui comptent un nombre conséquent – à fixer – de doctorant·es.

Les discussions font apparaître que la formule maximaliste aurait pour inconvénient d'engendrer des déséquilibres au sein du jury. S'il s'agit de fixer un seuil, il apparaît raisonnable de considérer que toute unité comptant au moins dix doctorant·es devrait pouvoir siéger dans le jury.

Les deux propositions suivantes sont soumises au vote :

Proposition 1 :

Le jury est une émanation du Conseil : il est constitué des 14 représentant·es des EC des établissements opérateurs et des unités de recherche qui y siègent ; il est complété par un·e représentant·e de toute unité dont aucun membre ne siégerait dans le Conseil avec voix délibérative.

Proposition 2 :

Le jury est une émanation du Conseil : il est constitué des 14 représentant·es des EC des établissements opérateurs et des unités de recherche qui y siègent ; il est complété par un·e représentant·e de toute unité comptant plus de 10 doctorant·es dont aucun membre ne siégerait dans le Conseil avec voix délibérative.

Nombre des votant·es (présent·es ou représenté·es) : 19 (4 membres du Conseil avaient dû entre-temps quitter la réunion)

Suffrages exprimés :

- Proposition 1 : 0
- Proposition 2 : 18
- Abstentions : 1
- Refus de vote : 0

► Le règlement intérieur sera modifié selon les termes de la proposition 2.

³ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

6. Point sur l'organisation de la réunion d'attribution des contrats doctoraux de l'année 2020

Contingent des contrats

Le directeur de l'ED indique le contingent des contrats mis à la disposition de 3LA par les établissements : comme l'an dernier, Lyon 2 accorde 6 contrats, Lyon 3 2 contrats et l'UJM un seul contrat, tout en se réservant la possibilité d'octroyer un contrat Présidence à l'issue du concours. Toutefois, à titre exceptionnel cette année, l'ENS Lyon n'accorde aucun contrat en raison du fort nombre de demandes, dans cet établissement, dans d'autres secteurs disciplinaires (Biologie, Informatique). O. Ferret signale néanmoins que 3LA s'est vue attribuer 11 contrats doctoraux spécifiques normaliens par l'ENS Lyon, auxquels il faut ajouter un contrat de l'ENS de Paris et un contrat de l'ENS de Cachan.

Jury

Après avoir fait le point sur les dossiers parvenus jusque-là, O. Ferret présente la liste des membres du jury qui, conformément aux décisions prises au cours de la réunion (voir, ci-dessus, point 5), est élargi à un·e représentant·e d'HiSoMA (25 doctorant·es inscrit·es en 2019-2020). Le Conseil estime cependant que son directeur, Stéphane Gioanni, invité à la réunion, ne peut pas siéger dans le jury étant donné qu'il est actuellement rattaché à une autre ED (Sciences sociales) : en conséquence, S. Gioanni propose que Pascale Brillet-Dubois (Lyon 2, HiSoMA) participe au jury.

Comme l'an dernier, deux représentantes des doctorant·es, membres du Conseil, assisteront à la réunion d'attribution des contrats en position d'observatrices. O. Ferret propose que Ph. Meunier participe aussi à cette réunion en position d'observateur, en tant que futur directeur de l'ED (voir, ci-dessus, point 1), ce que le Conseil approuve.

- La liste des membres du jury est arrêtée : voir, ci-dessous, **Annexe 1**.

Modalités d'attribution et calendrier des opérations

O. Ferret rappelle que, conformément à la décision prise par consultation à distance en février 2020, en raison de la crise sanitaire, l'attribution des contrats se fera, à titre exceptionnel cette année, uniquement sur examen des dossiers, selon le calendrier suivant⁴ :

- 1^{er} juillet : passée la date limite de dépôt des candidatures (14h), le secrétariat de l'ED vérifiera la recevabilité administrative des dossiers ; ces dossiers seront déposés sur un espace virtuel auquel pourront avoir accès l'ensemble des membres du jury ;
- 2 juillet : le Bureau de l'ED se réunira pour affecter à chaque dossier deux rapporteur/trices parmi les membres du jury, idéalement un interne à l'unité de recherche au sein de laquelle la thèse serait préparée et un externe, membre du personnel d'un autre établissement ;
- 9 juillet : réunion d'attribution des contrats.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur les modalités pratiques d'organisation de cette réunion : plusieurs membres du jury ayant signifié préférer participer à la réunion à distance,

⁴ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve348>

plusieurs options sont débattues (réunion intégralement à distance ou en présence, formule hybride) et ensuite soumises au vote.

Nombre des votant-es (présent-es ou représenté-es) : 16 (7 membres du Conseil avaient dû entre-temps quitter la réunion)

Suffrages exprimés :

- réunion intégralement à distance, par visioconférence : 1
- réunion intégralement en présence : 6
- réunion en présence avec un nombre maximum de trois membres du jury à distance : 7
- Abstentions : 2
- Refus de vote : 0

- ▶ La réunion aura lieu selon une formule hybride : sur l'ensemble des 15 membres du jury, auxquels s'ajoutent les deux représentantes des doctorant-es et le futur directeur de 3LA, deux membres prendront part à la réunion à distance, les autres étant physiquement présents. La réunion aura lieu dans les locaux de Lyon 2, dans la salle GR13 qui offre une capacité suffisante pour accueillir 16 personnes en veillant au respect des distances sanitaires de sécurité et qui est équipée d'un dispositif de visioconférence. Au vu du nombre important des dossiers à examiner, la réunion se déroulera de 8h30 à 18h30 avec une pause méridienne.

6bis. Discussion sur les difficultés rencontrées dans le cadre d'un contrat CIFRE avec le TNP

Même s'il n'est guère d'usage d'évoquer, dans les réunions du Conseil, les cas particuliers auxquels la direction de l'ED doit faire face au jour le jour, O. Ferret, en accord avec la direction de l'équipe Passages XX-XXI, souhaite que le Conseil soit informé des problèmes rencontrés par un doctorant en convention CIFRE car il s'agit, en quelque sorte, d'un cas d'école. Il souligne que, en raison des spécificités disciplinaires de 3LA, il est très difficile d'obtenir ce type de contrat, qui repose sur un partenariat entre une unité de recherche et une entreprise ou association, après accord de l'Association nationale Recherche Technologie (ANRT). Il rappelle, dans leurs grandes lignes, les spécificités de ce type de contrat :

- le contrat est signé pour une durée de trois ans ;
- le/la doctorant-e est rémunéré-e par l'entreprise ou l'association, qui bénéficie d'une subvention annuelle de 14k € que lui verse l'ANRT ;
- elle ou il travaille en alternance, selon un pourcentage défini par la convention, au sein de l'entreprise ou association et au sein de l'unité de recherche dans laquelle elle ou il prépare sa thèse.

O. Ferret cède ensuite la parole à Julie Sermon qui évoque les difficultés rencontrées par un doctorant de Passages actuellement en contrat avec le TNP de Villeurbanne :

- le doctorant, actuellement en année D2, s'est inscrit en Doctorat en décembre 2018 ; il est en convention CIFRE au TNP : le contrat de collaboration de recherche dans le

- cadre de la CIFRE a été signé par le directeur du TNP, Christian Schiaretti, le DGS de Lyon 2 pour la présidente Nathalie Dompnier et le salarié-doctorant ;
- à la suite d'un changement de direction du TNP, et alors que le salarié-doctorant avait travaillé pendant un an et demi au sein de l'entreprise, le nouveau directeur du TNP, Jean Bellorini, a souhaité mettre fin à cette convention, considérant que le versement d'un salaire au doctorant pendant sa période de travail au sein de son unité de recherche constituait une dépense superflue ; le doctorant en a été informé à l'issue de la période de confinement et la direction du TNP l'a invité à signer dans la foulée une rupture conventionnelle du contrat ;
 - le Conseil de l'équipe Passages, après avoir examiné les termes du contrat, en particulier l'article 10 qui concerne la résiliation, a observé que toute décision de cet ordre devait être précédée d'une démarche de conciliation : en conséquence, il a été conseillé au salarié-doctorant de ne pas signer de rupture conventionnelle avant qu'une rencontre ne soit organisée entre le TNP, la direction de l'unité et la direction de l'ED ;
 - cette décision a suscité, de la part de la direction du TNP, une réaction d'hostilité, caractérisée par des pressions de natures diverses, qui ont placé le salarié-doctorant dans une situation professionnelle et personnelle très difficile.

Les membres du Conseil déplorent cette décision et condamnent les pressions exercées sur le doctorant. J. Sermon et O. Ferret signalent que rendez-vous est pris avec la direction du TNP le mercredi 8 juillet à partir de 14h30, dans les locaux de l'unité à la MILC. La réunion se déroulera en deux étapes : une rencontre aura d'abord lieu entre les directions du TNP, de Passages et de 3LA, et elle sera par la suite étendue, à la demande des intéressé-es, à la directrice de thèse accompagnée du doctorant.

O. Ferret signale qu'il a pris contact avec Véronique Prudhomme, qui s'occupe à Lyon 2 entre autres des conventions CIFRE, et avec laquelle le doctorant et sa directrice de thèse sont en relation depuis le début de l'affaire : il est prévu d'alerter l'ANRT sur cette situation et de recueillir l'avis de l'organisme sur la manière de procéder au mieux des intérêts du salarié-doctorant.

Le Conseil sera tenu informé de la suite de cette affaire lors de sa prochaine réunion.

7. Point sur l'exécution du budget 2020

Le directeur de l'ED signale qu'un changement de direction est intervenu au sein du service Finances-Budget de l'UdL dont il y a tout lieu de se féliciter au vu des difficultés rencontrées l'an dernier : voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 26 février 2020 (point 5)⁵. Pour la première fois, O. Ferret a reçu de ce service un tableau de suivi d'exécution budgétaire arrêté au mois de mai 2020 qui lui a permis de confronter ses propres données avec celles fournies par l'UdL.

Comme on pouvait s'y attendre, en raison de la crise sanitaire, après une forte activité en février, moindre en mars, aucune autorisation d'engagement et aucun crédit de paiement n'a été engagé au-delà du mois d'avril. En conséquence, le taux d'exécution actuel du budget 2020 est faible (environ 20 %), mais les factures relatives aux formations dispensées cette année n'ont pas encore été émises : elles le seront dans les prochains jours, rendez-vous étant pris avec la gestionnaire financière de 3LA.

⁵ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

Il faut cependant considérer que les dépenses de fonctionnement seront nécessairement en baisse, à la suite de l'annulation des missions au printemps, de la tenue à distance ou du report des manifestations scientifiques pour lesquelles l'ED avait accordé une subvention. Nous n'avons par ailleurs aucune garantie que ces missions ou manifestations pourront avoir lieu à l'automne.

O. Ferret rappelle par ailleurs que, dans la définition du budget (voir le compte rendu de la réunion du 26 février 2020, points 6 et 7⁶), 2 000 € avaient été provisionnés au titre des dépenses d'équipement. L'achat par l'ED d'un ordinateur étant habituel lorsqu'un·e nouveau ou nouvelle directeur/trice entre en fonction, il demande à Ph. Meunier s'il souhaite bénéficier d'un équipement.

- Un budget rectificatif étant possible en septembre, en fonction des besoins exprimés relatif à ce poste de dépense, soit la dépense d'équipement actuellement prévue sera faite à la rentrée, soit la somme sera réaffectée au budget de fonctionnement.

8. Avis sur une demande de prise en charge partielle des frais de déplacement d'une doctorante résidant à une très grande distance de Lyon pour venir à sa soutenance

Le directeur de l'ED informe le Conseil d'une demande qu'il a reçue, le 12 juin 2020, de la part d'un directeur de thèse en vue de l'octroi d'une subvention à l'une de ses doctorantes, qui réside en Polynésie française où elle exerce les fonctions de PRAG, afin de lui permettre de venir soutenir sa thèse à Lyon en décembre 2020.

Une discussion s'engage au sein du Conseil : certes, le taux d'exécution, exceptionnellement faible cette année (voir, ci-dessus, point 7), permettrait d'assumer cette dépense, mais les membres du Conseil ne souhaitent pas créer un précédent susceptible de donner lieu, dans le futur, à une inflation des demandes émanant de doctorant·es, en particulier de celles et ceux qui, étant à l'étranger, seraient fondés à solliciter la prise en charge par l'ED de tout ou partie de leurs frais de transport pour assister à leur soutenance. En temps normal, le budget de 3LA est tout juste suffisant pour les aides financières accordées pour les missions et l'organisation de manifestations scientifiques : il ne paraît pas raisonnable d'ouvrir la voie à un nouveau type de dépenses.

- O. Ferret reçoit mandat pour émettre un avis défavorable à cette demande. La doctorante résidant en Polynésie française, il convient de lui rappeler qu'il lui est possible de bénéficier du dispositif de passeport mobilité pour les Dom Tom.

9. Compte rendu de la réunion de la Commission des formations ; définition de la liste des formations proposées pour l'année universitaire 2020-2021

Le directeur de l'ED effectue le compte rendu de la réunion annuelle de la Commission des formations qui s'est déroulée par visioconférence le vendredi 26 juin 2020, de 10h à 11h30.

Déroulement des formations au second semestre 2020

- La crise sanitaire a perturbé d'une manière plus ou moins forte le déroulement des formations, certaines d'entre elles ayant été finies ou effectuées à distance.

⁶ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

- En raison du faible nombre des demandes d’inscriptions, le module SPRINT (2 inscrit-es) et l’un des groupes du module Biblio (3 inscrit-es) ont dû être fermés.
- En revanche, malgré un effectif faible (entre 4 et 5 inscrit-es), l’ouverture des modules suivants a été maintenue : AngDo, TTT (3 groupes), Biblio (2 groupes).

O. Ferret présente le bilan des formations ouvertes en 2019-2020 ainsi que leurs incidences budgétaires : voir, ci-dessous, **Annexe 2**.

Bilan de l’enquête sur les formations

Au début de la réunion de la Commission, Lauralie Chatelet a présenté une synthèse des réponses obtenues à l’enquête, effectuée cette année par les outils framasoftware, auprès des doctorant-es ayant suivi des formations cette année. Le taux de satisfaction est à nouveau très élevé, y compris pour des modules à faibles effectifs, ce qui confirme qu’il était judicieux de maintenir leur ouverture.

- Les doctorant-es soulignent la qualité du suivi et l’investissement des enseignant-es pour les formations qui ont été, en partie ou en intégralité, effectuées à distance.
- Les inscrit-es dans le module AIR expriment une frustration de ne pas avoir pu rencontrer les auteur/trices dont elles et ils avaient étudié les ouvrages, ce qui ne les empêche pas de s’estimer satisfait-es par la formation dispensée à distance qui leur a permis de produire des articles scientifiques sur ces ouvrages.
- O. Ferret attire l’attention sur les réponses concernant le module Biblio, cette année encore plébiscité, quel que soit les modalités de sa mise en œuvre : un groupe a travaillé en présence, avant la fermeture des universités ; un autre groupe a travaillé à distance, au mois de mai.

Définition de l’offre de formation 2020-2021

Une discussion s’est engagée, au sein de la Commission, sur les causes de la baisse des effectifs dans certains modules :

- elle est en partie la conséquence – avec un effet retard – de la décision prise par le Conseil de réduire à 42h le volume global des formations transversales exigées pendant le parcours doctoral, dès lors que l’arrêté du 25 mai 2016 rendait obligatoire une nouvelle formation sur l’éthique de la recherche et la responsabilité scientifique ;
- on invoque aussi, pour certains modules (AngDo, SPRINT), des acronymes peu parlants ou possiblement trompeurs (AngDo n’est pas un module de remise à niveau linguistique, tout comme SPRINT, d’ailleurs) : il faudra revoir la dénomination des modules et effectuer une information plus précise dans le courriel circulaire envoyé chaque année à l’ensemble des doctorant-es, fin octobre, au moment de l’ouverture des inscriptions dans les groupes ;
- alors que le contenu de cette formation avait été plébiscité, justifiant l’ouverture d’un troisième groupe, et que, à la demande des doctorant-es l’an dernier, son volume horaire avait été augmenté (de 7h à 10h), Biblio a peut-être pâti – du moins pour les formations effectuées en présence, l’une d’entre elles ayant été fermée faute d’inscrit-es en nombre suffisant – de la nécessité, consécutive de l’augmentation du volume horaire, d’organiser la formation sur trois jours pendant deux semaines consécutives, le format précédent permettant une organisation plus concentrée sur deux jours la même semaine. Le succès remporté par la formation

effectuée à distance invite à réfléchir à la mise au point, cette année, d'une formule hybride associant une partie à distance et une partie en présence, cette dernière adoptant le précédent mode d'organisation (deux séances la même semaine). O. Ferret prendra contact avec les enseignantes qui ont assuré cette formation et souhaitent la proposer à nouveau l'an prochain afin d'étudier cette hypothèse.

- O. Ferret a enfin informé la Commission qu'une enseignante de Lyon 2 serait disposée à prendre en charge la formation sur les supports visuels de communication, qui avait été réclamée par les doctorant-es mais n'avait pas pu ouvrir faute de formateur/trice.

Au cours de la discussion qui s'engage au sein du Conseil, il apparaît qu'il est difficile de trouver des enseignant-es susceptibles de prendre en charge les formations doctorales dès lors que certains établissements (UJM) refusent l'inclusion des heures dans le service statutaire alors que d'autres (Lyon 2, Lyon 3) le permettent en ayant fixé un plafond (désormais 42h à Lyon 2).

Une autre difficulté est liée, cette année, à la date très tardive de la réunion de la Commission des formations et de celle du Conseil : fin juin, les services des enseignant-es sont déjà constitués et il est difficile de leur demander d'effectuer des heures complémentaires. Afin de faire face à des injonctions contradictoires (prévisions de services demandées de plus en plus tôt par les établissements ; nécessité d'attendre que les formations aient pu être terminées et évaluées), il faudrait veiller à ce que la Commission se réunisse l'an prochain fin avril-début mai au plus tard.

O. Ferret présente la proposition d'offre de formation effectuée par la Commission des formations (les acronymes, en attente de redéfinition, restent les mêmes) :

Modules d'aide à l'organisation de la recherche, à la rédaction et l'édition de la thèse

	Coût budget ED
AngDo — Anglais pour doctorant-es : 1 groupe	21h
ECRIS-long — L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines 1 : 1 groupe	21h
ECRIS-court — L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines 2 : 1 groupe	21h
SPRINT — Soutien Pour la Rédaction à l'intention des doctorant-es en cursus INTernational (1 groupe)	21h
Biblio — Bibliographie et référencement (10h) : 2 groupes	20h
TTT — Traitement de texte pour la thèse : 2 groupes	42h
IsiDoc't — Formation à la recherche documentaire pour la thèse (formule à la carte, maximum 15h) : inscription sur SIGED (financement par l'UdL)	

Module de coopération avec les milieux culturels

AIR — Assises internationales du roman : 1 groupe (30h validées)	21h
---	-----

Module non ouvert en 2019-2020⁷

VISU — Communication scientifique à l'oral sur support visuel (10h ; 1 groupe)	10h
Total	177h

Coût estimé : 177 x 43,48 € = 7 695,96 €

- Le Conseil approuve cette proposition d'offre de formation.

10. Désignation d'un·e doctorant·e chargé·e de l'organisation des formations

La doctorante qui assurait chaque année deux fois 50h de vacations administratives, en lien avec l'organisation, le suivi et l'évaluation des formations, doit prochainement soutenir sa thèse : au nom du Conseil, O. Ferret remercie chaleureusement Lauralie Chatelet pour la rigueur et le sérieux avec lesquels elle a assumé cette tâche, et lui souhaite une très belle soutenance.

Afin de pourvoir sans tarder à son remplacement, et après avoir reçu plusieurs propositions de candidatures, O. Ferret propose au Conseil d'approuver le recrutement d'Elena Roig Cardona, elle-même élue au Conseil en tant que représentante des doctorant·es de l'UJM : le travail peut être intégralement fait à distance ; E. Roig Cardona, qui ne bénéficie pas d'un financement spécifique pour préparer sa thèse, a par ailleurs, depuis son élection récente, donné tous les gages de son implication au sein de l'ED. Le Conseil approuve cette proposition. O. Ferret s'emploiera à mettre en contact la doctorante avec L. Chatelet pour faciliter le passage des consignes.

Faute de temps, les deux points suivants de l'ordre du jour n'ont pas pu être traités : leur examen est reporté à la prochaine réunion du Conseil.

11. Avis sur le rôle des représentant·es élu·es des doctorant·es dans la diffusion des informations en provenance de l'UdL

12. Discussion sur les personnalités à inviter pour la rentrée solennelle de janvier 2021

13. Point sur les conditions de la rentrée 2020-2021

Le directeur de l'ED annonce un certain nombre de changements au niveau du secrétariat de 3LA :

- Mélody Denonfoux, actuellement en congé maternité, ne sera remplacée qu'à la rentrée de septembre (le recrutement est en cours) : elle ne reprendra ses fonctions de gestionnaire de scolarité qu'à partir de la fin du mois de novembre. Depuis son départ en congé, le 20 juin, Fiona Bensetti assure l'intérim jusqu'à la prochaine rentrée.
- Entre la réunion du Conseil et la rédaction du compte rendu, O. Ferret a également appris le départ probable de Syhiem Bounouna, qui a réussi un concours de titulaire : il doit faire le point avec elle avant les vacances sur l'ensemble des dossiers actuellement en souffrance. Cette nouvelle étant très récente, il ignore qui et quand

⁷ Faute d'enseignant·e susceptible de les prendre en charge.

3LA pourra disposer d'un·e nouveau ou nouvelle gestionnaire financière servant de relais avec le service Finances-Budget de l'UdL.

O. Ferret rappelle qu'une réunion du Bureau de l'ED est à prévoir début septembre pour examiner les réponses à faire au rapport d'évaluation du HCERES qui devrait lui parvenir à la mi-juillet (voir, ci-dessus, point 2).

14. Question diverse

La signature de la **convention de ré-adhésion de 3LA au RESCAM** (Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, arts & médias) a pris beaucoup de temps : sur ces lenteurs, voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 12 novembre 2019 (point 2)⁸. Alors que la convention était signée par Khaled Bouabdallah, le RESCAM a changé de direction, ce qui implique la rédaction d'une nouvelle convention et le passage pour signature auprès des présidences des 17 établissements membres du Réseau. La nouvelle convention doit être signée au plus tard le 30 juillet 2020 afin de permettre l'émission d'une facture qui entérine l'adhésion. O. Ferret a fait le nécessaire pour que cette convention soit adressée à l'UdL et présentée sans délai à la signature de son administrateur provisoire.

La séance est levée à 13h43.

Le directeur de l'ED 3LA,

O. Ferret

⁸ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

ANNEXE 1

Membres du jury d'attribution des contrats doctoraux – session 2020

Jury (15 membres)

Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) – en visioconférence

Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM)

Liouba BISCHOFF (ENS Lyon, CERCC)

Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon 2, HiSoMA)

Isabel COLON DE CARVAJAL ENS, ICAR)

Olivier FERRET (Lyon 2, IHRIM, directeur de l'ED 3LA, président du jury)

Lawrence GASQUET (Lyon 3, IETT)

Céline GUILLOT (ENS Lyon, IHRIM)

Denis JAMET (Lyon 3, CEL)

Évelyne LLOZE (UJM, CELEC) – en visioconférence

Danièle MEAUX (UJM, CIEREC)

Vincent RENNER (Lyon 2, CRTT)

Françoise ROSE (Lyon 2, DDL)

Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI)

Pascale TOLLANCE (Lyon 2, LCE)

Doctorantes invitées pour la réunion d'attribution des contrats

Valérie FAVRE (Lyon 2, LCE)

Elena ROIG CARDONA (UJM, CELEC)

Autre invité

Philippe MEUNIER (Lyon 2, IHRIM)

ANNEXE 2



Commission des formations de l'ED 3LA
Réunion du 26 juin 2020

Considérations budgétaires

Formations organisées en	Budget concerné	Coût global des formations	% du budget
2015-2016	2016	13 476,77 €	39,82 %
2016-2017	2017	11 795,68 €	32,93 %
2017-2018	2018	9 489,07 €	28,41 %
2018-2019	2019	7 913,36 €	23,73 %
2019-2020 ⁹	2020	7 261,16 €	23,39 %

Liste des formations ouvertes en 2019-2020

Sauf indication contraire, les modules sont de 21h.

Modules d'aide à l'organisation de la recherche, à la rédaction et l'édition de la thèse

	Coût budget ED
AngDo — Anglais pour doctorant-es : 1 groupe	21h
ECRIS-long — L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines 1 : 1 groupe	21h
ECRIS-court — L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines 2 : 1 groupe	21h
SPRINT — Soutien Pour la Rédaction à l'intention des doctorant-es en cursus INTernational (1 groupe)	21h
Biblio — Bibliographie et référencement (10h) : 3 > 2 groupes	20h
TTT — Traitement de texte pour la thèse : 3 groupes	63h
IsiDoc't — Formation à la recherche documentaire pour la thèse (formule à la carte, maximum 15h) : inscription sur SIGED (financement par l'UdL)	

Module de coopération avec les milieux culturels

AIR — Assises internationales du roman : 1 groupe (30h validées)	21h
---	-----

Module non ouvert en 2019-2020¹⁰

VISU — Communication scientifique à l'oral sur support visuel (7h ; 2 groupes)

⁹ Depuis 2018-2019, la responsable des formations ne bénéficie plus d'une reconnaissance de service. Une partie de ses activités est confiée à une doctorante sous la forme de vacances administratives.

¹⁰ Faute d'enseignant-e susceptible de les prendre en charge.